

**Demande de dérogation mineure**

**Avis public de consultation**

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, le 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 20 h 00, à la salle du Conseil au 135, rue Principale, à Sainte-Claire.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro DPDRL250200 :

**Nature et effets :** Cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme le morcellement du lot 6 644 552 en cinq (5) lots distincts, alors que le frontage des lots projetés 6 701 404 (40,95 m) et 6 701 406 (8,96 m) est inférieur à la norme minimale de 45 m, que la superficie du lot projeté 6 701 407 (2 806,3 m<sup>2</sup>) est inférieure à la norme minimale de 4 000 m<sup>2</sup> et que les lots projetés 6 701 405, 6 701 407 et 6 701 408 sont enclavés, le tout en contravention au règlement de lotissement n° 2022-721.

**Identification du site concerné :** 226 chemin de la Rivière-Etchemin, zone 100-A.

Toute intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Donné à Sainte-Claire, ce 16<sup>e</sup> jour de septembre 2025.

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis au bureau municipal le 16 septembre 2025 et à l'Église le 16 septembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16 septembre 2025.



**Emile Guillemette**

**Directrice générale/greffière-trésorière**